



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 23/12/24

ID : 065-216502260-20241209-2024091-DE



Séance du 9 décembre 2024 à 19h

2024/091

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Hélène FRANCES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSEIN, Sandrine TREBUCQ.

Absents : Ingrid BOUTARFA (procuration à Philippe SOULE-PERE) Noémie DEUTSCH, Denis FEGNE (procuration à Gisèle VINCENT), Caroline ECORCHON (procuration à Hélène FRANCES), Simon TESSIER.

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 4 décembre 2024

DEMANDE FAC :

Rénovation de l'installation ECS (eau chaude et sanitaire) des vestiaires du football

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que depuis quelques années, la commune s'emploie à rénover l'ensemble de ces bâtiments, afin de réaliser des économies d'énergies et d'accueillir les usagers dans les meilleures conditions.

Les locaux du rugby et notamment les vestiaires ont été rénovés en 2024 car l'installation était vétuste, consommatrice et non adaptée aux contraintes de la légionelle.

Les vestiaires du football sont dans le même état et il convient de programmer leur rénovation en 2025. Au programme du chantier :

- Travaux de dépose des installations non conservées,
- Reprise de la production ECS,
- Reprise de la régulation,
- Reprise du stockage ECS,
- Reprise du bouclage.

Le montant prévisionnel des travaux estimé par l'entreprise ayant réalisé les travaux dans les vestiaires du rugby s'élève à 93 367,61 € HT.

Plan de financement / FAC 2025 :

DSIL	32 000 € HT
CD 65	22 000 € HT
CATLP (FAC)	16 000 € HT
Commune d'Ibos - Autofinancement	23 367,61 € HT
	93 367,61 € HT
	112 041,13 € TTC

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter une subvention de 16 000 € HT au titre de FAC 2025 pour cette opération.

La secrétaire de séance

Hélène FRANCES

Le Maire,

Gisèle VINCENT